



Le vent en poupe

Activités

La FC&GF s'engage pour la défense politique des intérêts de la petite enfance et des familles et la qualité d'accueil.

- informations et conseils sur l'accueil en crèche
- réalisation d'enquêtes et documentation sur les crèches du canton
- établissement de recommandations en matière de tarifs aux parents et de salaires du personnel
- organisation de cours de perfectionnement, conférences, débats
- représentation des crèches de la ville de Fribourg auprès de la commune
- participation à des commissions cantonales ou extra-cantonales dans les domaines liés à la petite enfance

La Fédération des crèches et garderies est satisfaite. La création de crèches décolle dans le canton de Fribourg: ouverture d'une structure à Belfaux en 2005, à Epagny et Neyruz cette année, prochainement à Givisiez et Villars-sur-Glâne (grande crèche pour les entreprises de Moncor). Et cela, sans compter l'augmentation de la capacité d'accueil de structures existantes dans plusieurs districts et les projets d'ouverture en 2007/2008. Le programme d'impulsion fédéral commence à produire des effets dans le canton de Fribourg. Il était temps, car les listes d'attente restent longues en ville de Fribourg.

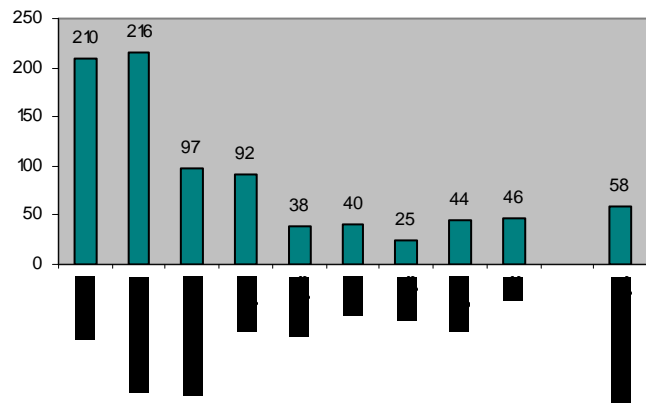
60 nouvelles places en crèche dans le canton

Entre septembre 2005 et septembre 2006, une soixantaine de places de crèches ont été créées dans le canton.

La palme revient à la Sarine avec une augmentation d'une quarantaine de places: création de la crèche de Neyruz et augmentation dans deux crèches du Grand Fribourg (Arc-en-Ciel à Villars-sur-Glâne et Le Bosquet à Givisiez).

La capacité d'accueil en crèche s'est accrue également en Gruyère, passant 70 à 92 places, avec l'ouverture de la crèche A petits pas à Epagny (anc. Le Moujè) et des augmentations dans les autres crèches du district.

Nombre de places en crèches dans le canton de Fribourg
Situation septembre 2006



Cette augmentation de la capacité d'accueil en crèche doit cependant être relativisée. Le taux d'équipement (nombre de places pour 100 enfants) reste bas et inégal selon les districts (voir page suivante) et le coût pour les parents très élevé. La participation financière de l'Etat est nécessaire pour assurer l'égalité de traitement des familles et une capacité d'accueil suffisante à long terme.

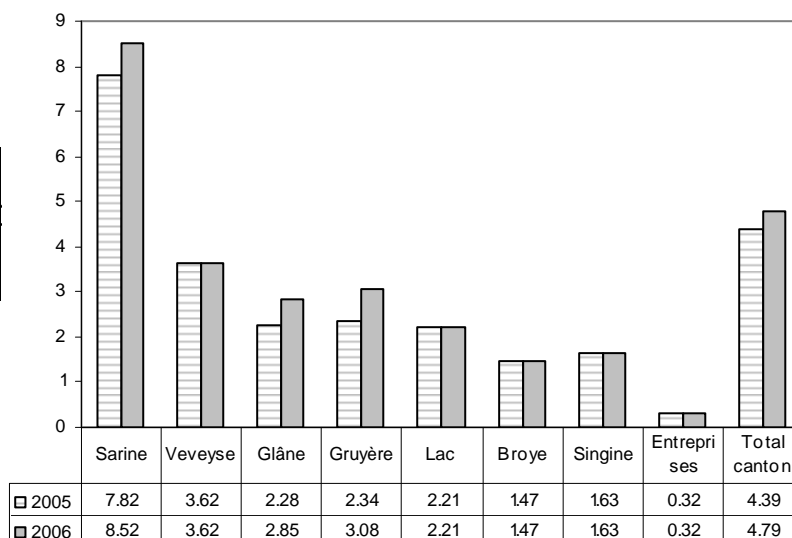
Taux d'équipement bas— 5 places pour 100 enfants

Malgré l'augmentation de places enregistrée entre 2005 et 2006, le taux d'équipement reste bas. En moyenne cantonale, 100 enfants se partagent 4,79 places en crèche en 2006 soit 0,4 de plus qu'en 2005 à la même période.

La Sarine est nettement mieux dotée, avec 8,5 places. La Broye et la Singine, malgré l'effort réalisé à partir des années 2000, restent lanternes rouges, avec un taux de 1,47 et 1,63 places pour 100 enfants.

Même si la densité de structures est plus importante en ville de Fribourg, les besoins ne sont pas couverts. Les listes d'attente continuent de s'allonger dans les crèches de la capitale. Les parents doivent s'inscrire au minimum un an à l'avance, sans garantie de pouvoir bénéficier d'une place.

Structures d'accueil de la petite enfance
Nombre de places d'accueil en crèches pour 100 enfants
2005/2006



Source: FCGF—Recensement fédéral 2000

Pour de nouvelles crèches dans la capitale

L'enquête que nous avons réalisée en 2002 en ville de Fribourg indiquait que 28% des besoins d'accueil de la petite enfance étaient couverts par les crèches et l'accueil familial officiel. Les grands-parents, les mamans de jour privées non-agréesées, les amis et voisins assumaient 72% de la garde.

Quatre ans plus tard, le nombre de places en crèche à Fribourg a augmenté de 170 à 210 places et l'accueil familial offre l'équivalent de 25 places. Ces structures satisfont ainsi à environ 33% des besoins exprimés en 2002 (+ 5 points). Pour couvrir la totalité de la demande, la Commune de Fribourg devrait encore créer 480 places entre les crèches et l'accueil familial officiel.

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises ne prône pas la fin des solidarités familiale et de proximité. Mais exiger des grands-parents et du réseau de voisinage et d'amis qu'il assume 2/3 de l'accueil des 0-6 ans est excessif. Et laisser un réseau de mamans de jour privées sans la surveillance et la formation dispensée par une association peut être négatif pour les enfants accueillis.

**Investir
pour la petite
enfance
c'est investir
pour la
jeunesse de
demain**

Seulement 3 % des aides fédérales pour Fribourg

Depuis l'introduction du programme d'impulsion à la création de crèches en 2003, le canton de Fribourg a bénéficié de 3,3% des aides accordées. Cela a permis de créer en trois ans 136 places d'accueil collectif de jour pour un total de 4000 environ dans toute la Suisse.

En Suisse romande, les cantons de Genève et Vaud ont créé respectivement 574 et 674 places, profitant ainsi de 14% et 16,4% du total des aides fédérales accordées. Les cantons de Neuchâtel, du Jura et du Valais sont légèrement après Fribourg

Les grands bénéficiaires des subventions de la Confédération se situent en Suisse alémanique.

Zurich a créé 683 nouvelles places en crèches (16,7% des subventions), Berne 473 (11,5%), Argovie 267 (6,5%) et le Tessin 270 (6,6).

Reste à souhaiter que la tendance à l'ouverture de crèches dans le canton fasse augmenter la part de Fribourg.

Les crèches participent à la formation des jeunes

Les crèches représentent un lieu de formation important pour les jeunes.

En janvier dernier, la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises a réalisé une enquête auprès de la trentaine de crèches du canton.

21 crèches sur les 25 ayant répondu au questionnaire, emploient des jeunes en stage préalable ou en stage de formation d'éducatrice de la petite enfance. Le nombre total de stagiaires atteignait 65, dont 43 effectuaient un stage préalable.

A partir de cet automne, dix sept crèches participent par ailleurs à la formation initiale d'assistant/e socio-éducatif/ve. 30 apprenantes viennent ainsi de commencer l'Ecole professionnelle santé-social, en orientation « Petite enfance », 22 en section française et 8 en section allemande.

L'important effort de formation des jeunes fourni par les crèches n'est pourtant pas encore reconnu par les pouvoirs publics: pas de quota de personnel supplémentaire, ni de soutien financier.



Des normes cantonales claires et un soutien financier de l'Etat sont nécessaires afin que l'effort de formation fourni par les crèches ne se fasse pas au détriment de la qualité d'accueil des enfants.



Formation continue—Prochain rendez-vous

Les activités chez les enfants de moins de 18 mois

Mardi 31 octobre 2006 à 20h00 Temple de Fribourg Salle Agapé

Conférence par Mme Evelyne Papaux, Educatrice de la petite enfance,
Consultante en éducation, Chargée de cours à l'IPGL

Organisation: FCGF

Prix d'entrée: 20.-, gratuit pour les membres de la FCGF

Inscription jusqu'au 20 octobre 2006

Deux ans d'école enfantine au plus tôt dès 2008

En Suisse, l'harmonisation de la durée de l'école enfantine de deux ans est engagée. Et à Fribourg, le débat sur l'introduction de cette deuxième année est en cours.

Les étapes préparatoires à cette modification sont cependant encore nombreuses pour répondre à une consultation fédérale et adopter une modification de la loi scolaire cantonale.

Si tout se passe sans retard, la loi pourrait être prête pour la rentrée 2008, prévoit M. Michel Perriard, secrétaire général de la DIPC. Et les communes bénéficieront certainement d'une période transitoire supplémentaire pour s'adapter.

Les crèches disposent donc quelques années pour réfléchir à une éventuelle modification de leur offre.

Cela dit, si les pouvoirs publics mettent en place deux ans d'école enfantine, il n'est pas certain que les parents seront obligés d'y inscrire leurs enfants. Cette question représente justement un enjeu du débat.

La FCGF suivra le développement de ce dossier et organisera le cas échéant séances d'informations et débats.

Le Grand Conseil donnera un premier avis lors de sa session de novembre.

Fédération des crèches et garderies
fribourgeoises FCGF
Passage du Cardinal 2D
CP 167 1707 Fribourg

Pour poursuivre son travail d'information et de conseil, la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises a besoin de votre appui. Merci d'avance

Banque cantonale

CCP 17-49-3

Compte 01 10 064.903-03

Garde d'enfants malades

En 2003, la Croix Rouge a mis en place un service de garde, appelé « Chaperon rouge ». En 2005, 122 familles ont y fait appel. Dans la moitié des cas en raison de la maladie d'un enfant et dans l'autre pour cause d'indisponibilité des parents.

Une quinzaine de collaboratrices de formations diverses, ayant cependant une expérience pratique ou professionnelle avec des enfants, travaillent selon leurs disponibilités pour le Chaperon rouge. Elles reçoivent une formation spécifique de 28 heures.

Le coût horaire varie entre 5.– pour un revenu mensuel brut de 3000.– à et 25 francs dès 12'000.– Le Chaperon garantit une intervention rapide, soit au plus 4 heures après l'appel.

La crèche universitaire à Fribourg a conclu un contrat forfaitaire avec ce service en 2004. Ainsi les parents dont les enfants sont malades un jour de crèche peuvent bénéficier du Chaperon rouge à un prix inférieur.

Ce rabais est possible grâce au programme fédéral « Egalité des chances » qui subventionne le projet.

Une évaluation a été réalisée par l'Université de Fribourg. Elle relève que 18 familles de la crèche universitaire ont fait appel à Chaperon rouge et sont satisfaits des services offerts.

En revanche, le Chaperon rouge est un service encore trop peu connu selon l'évaluateur.



Dépliants à disposition

Croix Rouge fribourgeoise
Chaperon rouge

Lu-ve 7h30-11h30
026/347.39.49

En cas d'urgence:
Di-je 20h-21h00
076/347.39.49

Adresses et services

Soutien financier aux familles nombreuses

La fondation « Das Leben meistern » peut apporter un appui financier de 100.– par mois et par enfant aux familles suisses de trois enfants et plus.

Le revenu annuel familial donnant droit à ce soutien a été fixé à 60'000 francs/an pour trois enfants (sans les allocations familiales). Pour chaque enfant de plus, la limite est relevée de 5000.– francs.

Pour tout renseignement:

Fondation « Das Leben meistern »

Case postale 1363

1701 Fribourg

Tél. 026/321.51.30

Fax: 026/321.51.32

Organisme d'aide aux auteurs de violence

L'association EX-expression a ouvert une consultation pour les auteur-e-s de violence. Il s'agit d'un programme d'accompagnement socio-thérapeutique pour les aider à surmonter leurs comportements violents et à prévenir la récidive.

EX-expression offre

Une permanence téléphonique: 0848 08 08 08

Des groupes d'accompagnement

Des entretiens d'accueil

Des dépliants peuvent être demandés à

EX-expression, Case postale 110, 1726 Farvagny

www.ex-expression.ch

A l'heure où seul un quart des familles comptent un des parents au foyer, les crèches fournissent aux enfants le cadre stable dont ils ont besoin pour grandir, devenir autonome et acquérir des compétences sociales (notamment le respect des autres). Elles jouent un rôle de prévention sociale et permettent aux enfants allophones de recevoir une base linguistique avant d'entrer à l'école. Les économies potentielles générées par les structures d'accueil de la petite enfance sont difficilement chiffrables, mais nous invitons les pouvoirs publics à prendre tout de même ces prestations en considération au moment de définir leur participation financière.